

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	Numéro de permis 2024043	Date d'inspection Le 11 mars 2025
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Numéro de téléphone (506) 473-1090
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 mars 2025	
Commentaires : Une éducatrice doit faire sa formation de RCR. Celle-ci n'est pas seule dans un groupe. Le cours est prévue lors de sa formation en petite enfance.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 mars 2025	
Commentaires : Une éducatrice doit faire sa formation de RCR. Celle-ci n'est pas seule dans un groupe. Le cours est prévue lors de sa formation en petite enfance.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement fait le 11 mars 2025. La garderie rencontre les exigences concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants mangent leur collation et le repas. Ils font aussi des activités dirigées. J'observe aussi des jeux extérieurs ainsi que la préparation de la sieste et la fin de la sieste. Les structures de jeux ne sont pas utilisées l'hiver puisqu'il y a trop de neige. Le parc sera vérifié plus tard au printemps. Quelques éducatrices doivent terminer de faire des heures de développement professionnel. Un suivi sera fait.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mars 2025

Date

original signé par

Le 11 mars 2025

Jamie St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date